



Les procedure à suivre pour faire venir mes soeurs en france

Par **Mariamci**, le **12/01/2016** à **11:46**

Bonjour !

Je souhaite faire venir mes petites sœurs mineurs toute les deux(15 et 13 ans) de la Cote d'ivoire et je ne sais pas par où commencer en sachant que je ne suis pas encore française je sais pas quel est la procédure dans ce cas si vaut mieux attendre d'avoir ma nationalité française.

merci d'avance pour vos réponses.

[smile4]

[smile4]

Par **amajuris**, le **12/01/2016** à **13:11**

bonjour,

il appartient aux parents de faire les demandes de visas pour leurs enfants mineurs.

ils doivent se renseigner auprès d'un consulat de france.

mais il y a des conditions requises en particulier pour leurs logements, leurs moyens de subsistance et leurs assurance maladie.

salutations